

Actualité du projet européen VR-DIGIJUST



Dans un contexte où la transformation numérique s'accélère, le projet européen VR-DIGIJUST ouvre une nouvelle ère pour la formation des professionnels du droit. Grâce à la réalité virtuelle et à l'intelligence artificielle, cette initiative ambitieuse vise à moderniser les pratiques pédagogiques, renforcer la coopération judiciaire transfrontalière et offrir des outils immersifs adaptés aux enjeux contemporains. La CNCJ, pleinement engagée dans ce projet depuis 2022, participe activement à la conception et au test de ces dispositifs innovants. Retour sur les dernières avancées d'un projet qui façonne la justice de demain.

Modernisation de la formation judiciaire par la réalité virtuelle

Publication légale Depuis le 1er janvier

le projet VR-DIGIJUST est une initiative européenne visant à moderniser et harmoniser la formation des professionnels de la justice grâce à la réalité virtuelle. Ce projet ambitieux favorise la coopération judiciaire transfrontalière, notamment dans la gestion d'enquêtes complexes impliquant l'utilisation d'outils numériques et de preuves électroniques.

S'adressant aux procureurs, juges, avocats et commissaires de justice, VR-DIGIJUST vise à garantir une application cohérente des instruments européens de coopération judiciaire.



Avancées récentes et tests des outils pédagogiques

Depuis novembre 2022, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) participe activement à ce projet. Depuis plusieurs mois, des outils pédagogiques exploitant les potentialités de la réalité virtuelle sont testés par des membres de la CNCJ. L'objectif : permettre aux professionnels du droit de se former dans des environnements immersifs.

Un premier prototype a été développé et testé, permettant d'apporter des retours d'expérience pour l'amélioration du système.

Améliorations en juillet 2024

Un nouveau module a été mis en place pour surmonter les défis techniques et apporter des fonctionnalités innovantes. Parmi les améliorations :

- Navigation facilitée dans la cité judiciaire virtuelle
- Avatar intelligent pour accompagner les utilisateurs
- Accès à une base de données juridique comprenant jurisprudence, lois et décrets

Ces avatars, alimentés par l'intelligence artificielle (IA), guideront les praticiens en répondant à leurs questions et en fournissant un support adapté.

Retour sur la troisième phase de test – 22 janvier 2025

Le 22 janvier dernier, le troisième Comité de Pilotage du projet VR-DIGIJUST s'est tenu à la CNCJ. Cet événement a permis à des participants de tester la plateforme et d'identifier des axes d'amélioration essentiels.

Les participants ont eu l'opportunité d'interagir avec un avatar et d'expérimenter les nouvelles fonctionnalités immersives du système.

Formation des formateurs : une étape cruciale

Afin d'accompagner cette transition numérique, trois sessions de formation des formateurs sont organisées.

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)



La première session de formation des formateurs (ToT) a présenté l'Académie Virtuelle sous tous ses aspects, son fonctionnement global ainsi que le rôle de chaque espace, notamment :

Les salles de classe : un lieu d'apprentissage en ligne où formateurs et formés interagissent autour de 7 thèmes principaux :

- Mandat d'arrêt européen
- Mesures alternatives
- Justice réparatrice
- Décision d'enquête européenne
- Preuves numériques
- Analyse numérique et cybersécurité
- Parquet européen

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)



Lors de cette session, il a été rappelé ce qu'est l'IA et qu'elle s'inspire du modèle neuronal du cerveau humain. Nous avons abordé ses applications dans le domaine de la justice, en mettant en évidence les problématiques actuelles :

- Longueur des procédures judiciaires
- Gestion des dossiers volumineux
- Rôle de l'IA dans la veille et la recherche juridiques
- Assistance à la rédaction des décisions judiciaires

Nous avons également fait un point sur les initiatives européennes en matière d'IA, notamment l'IA Act et les divers programmes d'innovation.

L'Académie Virtuelle sera accessible via téléphone mobile, offrant ainsi une expérience flexible et adaptée à tous. Sa bibliothèque contient des ressources variées :

- Législations et jurisprudences européennes et nationales
- Articles de journaux, avis et rapports
- Présentations PowerPoint et vidéos
- Documentation des formateurs (classée par langue)

Les formateurs disposeront d'un SharePoint pour centraliser et partager leurs documents.



Dans le cadre de ce projet, nous attachons une grande importance à la protection des données. Ainsi, nous veillons au respect du RGPD, à la prévention des violations de données et à la confidentialité des utilisateurs. De plus, les questions de droits d'auteur sont scrupuleusement prises en compte.

Prochaine étape : la phase 2 !

Restez connectés pour découvrir les prochaines étapes de cette initiative décisive au service de la justice européenne !

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)